



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Des mesures pour lutter contre les crues de l'Areuse à Travers

Pour réduire les risques et les dommages en cas de montée des eaux de l'Areuse dans le village de Travers, la commune de Val-de-Travers a pris plusieurs mesures constructives et préventives et a établi un plan d'intervention.



### Des inondations récurrentes

Depuis longtemps, le village de Travers connaît des inondations de part et d'autre du pont en pierre qui franchit l'Areuse, sur la rive gauche en amont de ce dernier et sur la rive droite en aval.

Dans les années 1948 à 1953, des travaux de correction du cours d'eau avaient déjà été menés en amont de la localité pour réduire les risques. Ensuite, à la fin des années 1990, d'importants travaux de protection contre les crues ont été entrepris sur les berges de l'Areuse à l'intérieur même du village : ils ont consisté en des exhaussements de murs, en la création de digues et en des modelés de terrain. Malgré ces aménagements, de nombreuses inondations ont encore été recensées depuis lors, les derniers événements datant de novembre et de décembre 2023.

Les travaux, ordonnés à l'époque par l'Etat de Neuchâtel, avaient été financés à hauteur de 25 % par les communes de Travers et de Noiraigue. Le Canton entreprenait alors également des curages du lit de la rivière tous les 10 ans environ au niveau du village de Travers.

### De nouvelles mesures constructives dès 2023

En 2019, la commune de Val-de-Travers s'est dotée d'un crédit-cadre de plus de 20 millions de francs pour l'amélioration du fonctionnement global de ses réseaux d'évacuation des eaux et a entrepris en 2023 la mise en œuvre d'une nouvelle série de mesures spécifiques à Travers avec pour but de réduire le risque d'inondation et d'accroître la sécurité pour les riverains sur les deux rives de l'Areuse.

Le champ d'action des moyens qui ont été engagés concerne principalement les réseaux d'évacuation des eaux qui sont de compétence communale. De minutieuses investigations menées par un bureau d'ingénieurs sur le fonctionnement des réseaux ont révélé que ces derniers devaient être renforcés avec comme objectif principal de réduire leurs points de contact avec la rivière et de les équiper de dispositifs de protection fiables.

Sur les deux rives, de nouveaux collecteurs ont ainsi été créés et désormais les eaux pluviales sont concentrées vers d' uniques points de rejet à la rivière, équipés de clapets qui se ferment en cas de montée des eaux.

Sur la rive gauche, les raccordements aux eaux usées de trois bâtiments ont été modifiés pour les rendre indépendants du collecteur principal du village qui longe la rivière, permettant en conséquence de supprimer le risque de refoulement à l'intérieur des immeubles.

---

**CONTACT** | Yves Fatton, conseiller communal  
**Infrastructures**

+41 32 886 43 97 | yves.fatton@ne.ch

Benoît Simon-Vermot, conseiller communal  
**Administration, économie et protection de la population**

+41 32 886 43 40 | benoit.simon-vermot@ne.ch



D'ici quelques mois, il est encore prévu de réaliser un aménagement de protection sur la rive droite, sur la rue des Deux-Fontaines, pour permettre la mise en place de batardeaux qui pourront contenir la prochaine crue au même niveau que celui de la digue. Finalement, des interventions d'étanchement de collecteurs d'eaux usées seront menées.

### **Des motopompes de grande capacité et un plan d'intervention pour contenir les crues**

Deux groupes de pompage mobiles pouvant débiter jusqu'à 7'500 litres par minute ont été commandés il y a près d'un an et ont été livrés début juin au service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers. Ils doivent permettre de relever les eaux par-dessus les murs de protection. Des fosses ont également été réalisées aux points les plus bas de chaque rive et ont été équipées spécialement afin de faciliter la mise en place des services d'intervention.



Les services de secours disposent également aujourd'hui d'un plan de surveillance et d'intervention – le premier du canton – qui a été développé pour structurer et organiser les tâches du personnel engagé. Ce plan accompagné de fiches de mission pour chaque événement permettra à tous les services concernés de collaborer le plus efficacement possible. Le plan et les fiches seront mis à jour et adaptés au fur et à mesure des expériences vécues.

Les services de secours peuvent également s'appuyer sur une échelle limnimétrique ainsi que sur un dispositif de mesure en continu du niveau de l'Areuse qui ont été installés près du pont de Travers. Les alertes émises par MétéoSuisse, les données et prévisions hydrologiques de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) concernant l'Areuse à Saint-Sulpice ([www.hydrodaten.admin.ch](http://www.hydrodaten.admin.ch)) ainsi que la veille hydrologique du Canton de Neuchâtel qui concerne de nombreux cours d'eau ([www.vhne.ch](http://www.vhne.ch)) complètent les outils.

### **Une réduction des risques mais la prudence reste de mise**

Le budget consenti pour l'ensemble du dispositif est de l'ordre de 1,7 million de francs, montant cofinancé pour certaines des mesures à hauteur de 70 %, au titre de la protection contre les crues, par le Canton et par la Confédération. D'autres mesures concernant les réseaux d'eaux pluviales sont quant à elles soutenues à hauteur de 40 % par le biais du fonds cantonal des eaux.

Malgré ces investissements conséquents et nécessaires menés par les collectivités publiques, il est important de souligner que **le risque zéro n'existera malheureusement pas** et que les dangers naturels restent et resteront parfois hors de contrôle.

Val-de-Travers, le 25 juin 2024

**LE CONSEIL COMMUNAL**